Synthèse

Abstrafour terrain année 1/3
24RD1906



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt - bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 26 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

France Bois Forêt est ainsi le reflet d'une filière responsable, qui gère durablement ses forêts et sa matière première, tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.
franceboisforet.fr

Réalisé par :

FCBA

FNB
FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

Contexte et objectifs

De nombreux professionnels – scieurs et imprégnateurs – souhaiteraient pouvoir disposer de procédés de traitement du sapin en sciages permettant une utilisation des produits en classe d'emploi 4 (bois en extérieur en contact récurrent avec le sol ou l'eau) voir en classe d'emploi 3.2 (drainant). Cela permettrait d'ouvrir de nouveaux marchés plus rémunérateurs à cette espèce. Trois provenances sont ciblées : BFC, AURA et Grand-Est. L'objectif est d'améliorer le processus de traitement des sapins de ces trois régions et d'exposer des bois traités provenant de ces trois régions sur le terrain pour évaluer leur performance dans le temps (résistance aux attaques biologiques et tenue du traitement dans le temps).

Principaux résultats obtenus

Les bois exposés et traités pour la classe d'emploi 4 (CE4) ou la classe d'emploi 3.2 (CE3.2) sont non attaqués pour le moment. Ce résultat est cohérent étant donné la protection apportée par le traitement. Les témoins non traités présentent quelques signes logiques d'attaques qu'il faudra confirmer lors de la seconde campagne de cotations.
L'exposition des bois traités sur le terrain en CE3.2 ou CE4 n'impacte pas la pénétration du produit de traitement ou sa rétention par rapport aux données initiales du traitement.

Valorisation

Cette première phase de suivi de terrain durera 3 ans. Au global le suivi de terrain doit être réalisé plusieurs années pour pouvoir définir la durée de vie des ouvrages traités avec le produit de préservation choisi. A ce stade, la valorisation des résultats n'est pas encore possible. Un rapport des premiers résultats de suivi a été rédigé et fourni aux financeurs.

Indicateurs de résultats

355 cotations biologiques ont été réalisées pour évaluer le niveau d'attaques des bois exposés

Les traitements présentent encore une pénétration de 100% de la valeur attendue

Les traitements présentent des niveaux de rétention égales aux valeurs initiales obtenues après traitement